

## Document 4 – Aperçu des exceptions

Les exceptions au Règlement de zonage actuel sont en cours d'examen pour le nouveau Règlement de zonage. En ce qui concerne les exceptions urbaines et rurales, le personnel a indiqué le statut de l'examen en utilisant une des quatre options possibles, à savoir :

<b>Option</b>	<b>Explication</b>
Reporter	Il est proposé d'inclure l'exception dans le nouveau Règlement de zonage sans aucune révision.
Révision(s)	Il est proposé d'inclure l'exception dans le nouveau Règlement de zonage avec une ou des révisions. Un exemple de révision serait un changement visant à refléter les politiques du Plan officiel.
Supprimer	Il n'est pas proposé d'inclure l'exception dans le nouveau Règlement de zonage. Le numéro d'exception proposé est « Pour utilisation future ».
Examen en instance	Un examen supplémentaire est nécessaire pour déterminer si l'exception proposée sera Reporter, Révision(s) ou Supprimer.

Il est proposé que les exceptions « Pour utilisation future » dans le Règlement de zonage actuel demeurent « Pour utilisation future » dans le nouveau Règlement de zonage.

Les options sont présentées dans les tableaux à partir de la page suivante.